

Le quotidien du peuple

Organe central du PARTI COMMUNISTE REVOLUTIONNAIRE marxiste-léniniste

VENDREDI 1^{er} JUIN 1979 - N° 927

Commission paritaire N° 56 942 Tél. 636.73.76.

2,00 F.

Le gouvernement récidive avec le 3^e pacte pour «l'emploi»

Comme pour confirmer l'inefficacité des deux précédents, le conseil des ministres vient de décider la création d'un troisième pacte national pour l'emploi qui aura pour tâches réelles de camoufler le nombre des chômeurs et de faciliter l'exploitation d'une main-d'œuvre à bon marché. Deux nouveautés accompagnent ce pacte : d'une part, les facilités fiscales accordées aux entreprises seront beaucoup plus importantes qu'auparavant et s'étendront à toutes les entreprises ; d'autre part — surcroît de démagogie — les femmes chargées de famille mais n'ayant qu'un enfant seront touchées par ces mesures.

Lors du premier pacte, 60 % des jeunes n'ont pas retrouvé du travail, une fois leur stage emploi-formation terminé...

Après la suspension de la section CFDT-Usinor-Dunkerque L'ANTI-DEMOCRATIE DU SYNDICAT DES METAUX

Lire en page 8

Aux foyers Sorbier et Primevères de Nanterre

La police expulse des résidents Sonacotra

Les travailleurs se mobilisent pour la riposte



Mobilisation lors des procès (notre photo) et riposte aux expulsions par les flics : les résidents des foyers déterminés à faire front aux attaques du pouvoir.

Mercredi matin à Nanterre les flics sont intervenus dans deux foyers, celui de la rue Sorbier et celui de la rue des Primevères pour en expulser 12 résidents. En l'absence de la plupart d'entre eux, le contenu de leurs chambres était embarqué et celles-ci mises sous scellé.

Alors que d'autres procès sont en cours dans la région parisienne, le pouvoir a décidé d'employer la force pour tenter de faire céder les résidents.

Dès la sortie de leur travail et encore dans la soirée, les travailleurs étaient rassemblés pour riposter à ces interventions policières.

Judi matin, un fort rassemblement de résidents partait des foyers en manifestation vers l'hôtel de ville. La municipalité (PCF) tout en parlant de soutien se refusait à toute intervention et demandait aux résidents de s'adresser à la Préfecture. Très mécontents de cet accueil, les manifestants se tenaient devant la mairie, malgré la forte pluie qui tombait.

A l'heure où nous mettons sous presse, ils s'apprêtaient à repartir en manifestation, banderoles déployées, en direction des foyers.

Lire en page 8

DES OTAGES DU 23 MARS EN APPEL VENDREDI

Ce vendredi des otages du 23 mars passent en appel devant la 10^e chambre de la Cour d'appel de Paris.

Le premier procès avait mis en lumière les contradictions qui émaillent les témoignages des policiers. Il s'est confirmé depuis que les inculpations avaient été prononcées sur la base de rapports de police qui ne manquaient pas d'anomalies, c'est le moins que l'on puisse dire. Outre les ratures destinées à corriger (dans quel but ?) le premier jet, on trouve aussi des révélations : des grilles d'arbres ont été arrachées rue Lafayette. Or dans cette rue, il n'y a ni arbre ni grille ! Les

policiers ont vu un incendie et une intervention des pompiers. Ceux-ci dont on connaît la précision de leurs rapports d'intervention, ne sont pas au courant de celle-là.

A travers ces procès, il s'agit bien de condamner au hasard, pour dissuader par avance les travailleurs de participer à des manifestations.

Les 5 de Longwy ont été relaxés. Exigeons la libération de tous les inculpés du 23 mars et du 1^{er} mai.

Lire en page 4

SOLIDARITE AVEC LES INCULPES DU 23 MARS ET DU 1^{er} MAI

Manifestation jeudi à 18 heures. Paris. Bastille République

A l'appel de l'Union régionale parisienne CFDT Le collectif national pour la libération des emprisonnés du 23 mars et du 1^{er} mai ainsi que le PCR ml s'associent à cette manifestation.

Dans le Quotidien du Peuple du samedi 2

L'Afghanistan en lutte contre l'intervention soviétique

Dossier

Aspects de la crise italienne

LA JURISPRUDENCE REPRESSIVE DE LA COUR D'APPEL DE BESANÇON

Dur pour les travailleurs, complaisante pour les patrons, telle est la Cour d'appel de Besançon, sous la houlette de son premier président Delavennat. Pour lui, l'heure de la retraite devrait sonner au mois de juin après une carrière basée sur une interprétation de la loi pour le moins favorable au patronat. Mais une loi récente risque de repousser le départ du premier président jusqu'à la fin de l'année en cours.

La balance penche toujours du même côté

Un cas significatif : le procès Peugeot

Peugeot-Sochaux, plus de 30 000 travailleurs, ce sont les milices patronales, la propagande permanente de la direction par de multiples journaux «d'information», le contrôle médical patronal, la répression incessante contre les militants syndicalistes. A la suite d'infractions répétées au Code du travail et d'entraves aux libertés syndicales, la Fédération CFDT de la Métallurgie et son syndicat de Sochaux décident en 1976 de traduire la direction de Peugeot en Correctionnelle. Pour l'essentiel, le Tribunal de Montbéliard reconnaît la justesse des arguments syndicaux et condamne la direction et quelques cadres à des amendes. Peugeot naturellement fait appel. Six mois seulement après le premier jugement, la Cour d'appel de Besançon rejette l'affaire : les inculpés sont tous relaxés ! Et c'est la CFDT qui est condamnée aux dépens !

Dès le début du procès, l'attitude du premier président ne laisse d'ailleurs aucun doute sur le résultat : il s'excuse auprès des accusés d'avoir à les juger. Les bons de délégation qui servent à espionner les délégués, la Cour n'y voit qu'un moyen de comptabilisation et ose même affirmer qu'en cas de dépassement du contingent d'heures, le délégué ne saurait «prétendre à un droit d'accès sur les lieux de travail, l'employeur n'étant pas tenu alors de supporter la perturbation même légère que cet accès causerait dans le déroulement du travail dans l'entreprise».

Peugeot pratique les «suivettes» : ainsi deux agents de maîtrise ou deux cadres suivent un délégué dans tous ses déplacements et lui interdisent tout contact. Une autre fois le même militant, E. Bonnot, est

surveillé à son poste de travail pendant toute une après-midi par deux cadres. De ce témoignage «particulièrement impressionnant», le tribunal de Montbéliard conclut : «Les délégués font l'objet d'une surveillance inquisitoriale et abusive et le «pistage» auquel ils sont soumis constitue une entrave à l'exercice régulier de leurs fonctions». La Cour d'appel commence par écarter plusieurs témoignages sur les «suivettes». Quant au témoignage de Bonnot : «Attendu que, en raison de son outrage et des injures inadmissibles qu'elle contient à l'égard d'un employeur au service duquel on peut s'étonner de le voir demeurer dans de telles conditions, la déposition de Bonnot, qui démontre son manque de pondération et d'équilibre, est totalement dépourvue de crédibilité et ne saurait, en tout cas, être tenue comme établissant, de manière pertinente, l'existence d'une «suivette» abusive et délictueuse».

Le gardiennage Peugeot s'oppose à l'entrée de cars du Comité d'entreprise au fort Lechaux où logent des travailleurs immigrés de Sochaux. Le tribunal de Montbéliard estime qu'il s'agit d'une entrave caractérisée au fonctionnement du CE. Pour la Cour d'appel au contraire, «cet incident a éclaté spontanément entre gens de très modeste quotient intellectuel» et «un incident d'une telle médiocrité n'est pas de nature à constituer un délit».

Enfin, Peugeot sanctionne les délégués qui, en dehors des heures de travail, prennent la parole sur les autogares ou dans les réfectoires. La Cour d'appel ne s'en émeut nullement.

Comme le montre par ailleurs l'arrêt rendu dans l'affaire Peugeot, la Cour d'appel de Besançon met au-dessus de tout l'intérêt du patron, la «bonne marche» de l'entreprise. Pour elle, un syndicaliste est d'abord un salarié qui doit travailler et qui devient, dans l'exercice de ses fonctions, un «perturbateur».

PATRONS ET SALARIÉS : LIBRES ET ÉGAUX !

E. Bonnot se plaint-il de «suivettes» ? La cour s'étonne qu'il n'use pas de sa liberté de quitter son employeur ! Même réaction face à une travailleuse, licenciée abusivement après avoir décrit dans un livre les conditions de travail dans son entreprise : «Attendu que le simple bon sens impose cette simple remarque que la fin du martyre de Mademoiselle Szczodowski et la sortie du bagne où lui avaient été infligés les odieux traitements retracés d'un burin si acéré dans son livre, auraient dû lui inspirer non pas des doléances et des revendications, mais un hymne sans fin d'actions de grâces». (13/2/1973).

Le cynisme se mue en indignation contre la grève avec occupation : «Toute entrave portée sciemment à la liberté du travail et empêchant un travailleur de gagner son pain comme il le souhaiterait, doit être considérée comme une faute grave». (Seb, 10/3/1976).

Selon les principes de «l'égalité devant la loi de tous les citoyens», et de la «liberté de pensée et d'expression», la Cour d'appel soutient le patron qui intervient dans des élections professionnelles pour attaquer le syndicat et le syndicalisme en général. (Affaire Magyar, 23/1/1975).

Refusant d'envisager les problèmes sous un angle collectif, la Cour d'appel en réfère constamment au contrat de travail individuel, marqué selon elle par la «confiance». En conséquence un patron peut licencier un travailleur en qui il n'a plus «confiance» (13/2/1973), ou bien inviter les travailleurs à traiter directement avec lui plutôt que par l'intermédiaire des délégués, dont le rôle est «subsidaire» (Affaire Magyar,

23/1/1975). Les prérogatives syndicales sont toujours interprétées restrictivement, ce principe étant affirmé hautement dans l'arrêt du 10 mars 1976.

Dans cette affaire, un délégué CFDT, Zabattini, est licencié par la direction de la Seb pour avoir participé à une occupation. La Cour confirme : on ne doit pas tenir compte de la qualité de délégué de Zabattini «attendu que tous les citoyens, quelle que soit leur origine sociale, sont notamment égaux devant les dispositions du Code civil. Qu'en décider autrement serait créer avec un arbitraire absolu une caste de citoyens privilégiés». Au surplus, la Cour estime que Zabattini n'a pas «usé de son autorité de délégué syndical pour calmer les grévistes...». A noter que dans cette affaire déjà jugée par la Cour d'appel de Dijon le licenciement avait été refusé par la Cour de Cassation !

LE SYNDICAT PERTURBATEUR

Pour la Cour d'appel, l'entreprise est un lieu où l'on doit travailler dans le calme et la confiance envers son patron. Aussi le simple fait pour un délégué d'user de ses prérogatives syndicales «rapporte une perturbation certaine à la marche de l'entreprise puisque le responsable qui entre en activité doit être aussitôt remplacé à son poste, surtout s'il travaille à la chaîne, et que des déplacements dans les ateliers, ses éventuels entretiens avec les salariés des intérêts desquels il a la charge, sont de nature à causer du dérangement dans leur travail». (Arrêt Peugeot).

Le patron a bien raison de tenter par tous les moyens d'empêcher les syndicats de «nuire à la situation économique de l'entreprise attendu que la lecture des tracts syndicaux, versés au dossier, démontre que c'est souvent à des débrayages que les organisations syndicales inciteraient non seulement leurs adhérents mais tous les travailleurs», la diffusion de tracts à caractère politique étant de plus «susceptible de provoquer sur les lieux et dans les temps du travail, des discussions, des affrontements, des violences, en un mot

LE PREMIER PRÉSIDENT DELAVENNAT PREND SES AISES AVEC LA LOI

Le premier président Delavennat n'a jamais fait mystère de son idéologie réactionnaire. Un jour, dans un discours lors d'une audience solennelle, il évoque les bavures de policiers qui ont abattu de petits délinquants : «Vous n'avez pas à vous excuser ; lorsque vous combattez la violence de cette manière vous faites votre travail et vous le faites bien !» Et d'ajouter, en citant une phrase chère à sa grand-mère : «Les apaches, c'est comme le veau, je les aime mieux froid !»

Depuis quelques mois, Delavennat ne sévit plus à la chambre correctionnelle (affaires pénales pour accidents du travail, entraves aux libertés syndicales...) mais à la chambre sociale de la Cour d'appel : rapports civils entre patrons et travailleurs, notamment les cas de licenciement. Depuis 1973, le droit et la jurisprudence n'autorisent le licenciement qu'en cas de «faute réelle ou sérieuse». Mais Delavennat n'en a cure : pour lui, la réforme ne s'applique pas aux personnes licenciées ayant moins de deux ans d'ancienneté ou appartenant à une entreprise de moins de 11 salariés. Dans ces cas-là, il prétend qu'on n'a à examiner, comme avant 1973, que le caractère «abusif» du licenciement. La différence fondamentale, c'est que c'est au salarié de prouver que le licenciement a eu lieu pour un «motif inexactement doublé du fallacieux prétexte» (motif inavouable). Ce n'est guère facile à prouver. Aussi les patrons de la région se gênent encore moins qu'ailleurs pour licencier sans ménagements...

du désordre que l'employeur doit empêcher». (Arrêt Peugeot).

On ne s'étonnera donc pas dans ces conditions que les patrons de Franche-Comté aient eu recours fréquemment à la justice ces dernières années pour régler leur compte aux travailleurs combattifs. C'est ainsi qu'après une grève en 1975, Bourgeois (Besançon) a pu licencier deux militants et démanteler la section CFDT. Assurés de la complaisance de la Cour d'appel de Besançon, les patrons peuvent compter, en cas de contre-attaque syndicale auprès de la Cour de cassation, sur les lenteurs de la procédure : 49 mois dans l'affaire Magyar !

*De nombreux exemples sont rassemblés dans la brochure de la CFDT : «Répression antisyn-

La Cour d'appel de Besançon face aux infractions patronales

(Décisions de 1975, 1976, 1977, sur appel du Tribunal de grande Instance de Montbéliard)

Nature des infractions	Décision du tribunal	Décision de la Cour d'appel
Défaut horaire de travail	72 amendes de 400 F	72 amendes de 200 F
Homicide involontaire Infraction Code Travail	3 mois sursis - 1 000 F-1 500 F Affichage - insertion	Relaxe
Infraction Code Travail Entrave liberté syndicale (fonctionnement du CE)	Relaxe pour 8 inculpés	
Atteinte exercée des fonctions de délégué du personnel	- 500 F amende - 2 000 F amende - 400 F amende	Relaxe
Homicide involontaire	- 1 mois sursis - 800 F amende - 2 mois sursis-2 000 F amende - 1 mois sursis-800 F amende	800 F amende 2 000 F amende 800 F amende
Infraction Code travail	2 amendes de 2 100 F affichage - publication	Relaxe
Homicide involontaire Infraction Code Travail	Relaxe	Confirmation de la relaxe

La Cour d'appel ne suit le Tribunal que s'il relaxe les patrons...

Luttes des Arsenaux

LES 7 RASSEMBLEMENTS NATIONAUX DE JEUDI JOUERONT-ILS LEUR RÔLE DE TREMPLIN POUR LA LUTTE ?

Contre la prolongation de la suspension des décrets de 1951 et de 1967, alignant leurs salaires sur ceux de la région parisienne, les travailleurs des arsenaux sont à nouveau en lutte. Dans le «Quotidien» de mardi un délégué CFDT expliquait dans quelles conditions les grévistes avaient été amenés

Lundi, les différentes fédérations syndicales se rencontraient à Paris afin d'envisager le meilleur moyen pour associer les travailleurs des PME de l'armement à la lutte des grands arsenaux.

Il était décidé à cette occasion de convoquer 7 rassemblements à travers le pays pour ce jeudi. Les 15 départements de l'Ouest étaient invités à envoyer leurs délégations à Dinard. Mercredi, à la veille du départ, une assemblée générale du personnel de Cherbourg donnait un vote massif (80 %) en faveur de la proposition CFDT de grève alternée tous les deux ou trois jours avec piquet.

«En ce qui concerne le rassemblement de Dinard, il n'y a pas eu besoin de lancer d'appels nous dit un délégué CFDT. En un rien de temps, suffisamment d'inscriptions étaient prises pour remplir 5 cars et une bonne cinquantaine de voitures particulières.

À Dinard, il semble qu'il était juste prévu un meeting. «Nous aimerions aussi qu'il y ait une manifestation mais nous ne savons pas ce que nous allons trouver en face», poursuit le délégué CFDT.

REPRESSION SANS DELAI

La question de la répression se pose effectivement compte tenu des choix qui semblent être ceux du pouvoir



1978, 1979 la lutte pour l'application des décrets de 1951.

en ce qui concerne les luttes ces derniers temps. «Lors de la lutte de l'an passé ils avaient attendu la fin de la grève pour réprimer mais cette année tout de suite, ils nous foncent dessus», précise notre interlocuteur. Après le vendredi de Cherbourg, c'est à Brest mardi que les CRS «chargés» les travailleurs des arsenaux. Un syndicaliste brestois a été grièvement blessé à la jambe à cette occasion. Dans d'autres villes, si la répression n'a pas encore pris le visage de l'affrontement, il faut signaler néanmoins une présence policière exceptionnelle dès que les travailleurs de l'arsenal entreprennent de sortir de leur chantier. Cela a été le cas à Toulon et à Clermont-Ferrand, ville dans laquelle les pistes de l'aéroport ont été bloquées.

La direction cherche aussi à user d'une autre

à affronter les flics vendredi dernier et comment le lancement du sous-marin nucléaire d'attaque ne put être lancé le lendemain malgré la volonté des autorités qui avaient convoqué une très importante cérémonie pour l'occasion.

tactique : celle de la provocation et de la division.

PROVOCATIONS ET DIVISION

Ainsi, certains militaires (que les grévistes laissent entrer) n'hésitent pas à provoquer les piquets de grève, claquant les portes de leurs véhicules au nez des grévistes par exemple. Comme s'ils espéraient que les ouvriers s'en prennent visiblement à eux ou que l'entrée de l'arsenal leur soit interdite. «Ils nous ont prévenus ; si nous faisons cela ils envoient les flics immédiatement», précise le délégué.

Autre méthode, moins violente mais plus provocatrice encore, la direction a fait savoir mercredi matin que les travailleurs qui n'avaient pas fait grève vendredi seraient payés pour toute la journée (bien qu'ils

n'aient travaillé que deux heures) et que les journées du 15 et du 22 également leur seraient payées. Ces pratiques portent un nom : il s'agit purement et simplement d'une prime anti-grève. Autre provocation de la même eau pour dresser les non-grévistes contre les plus combattifs : la direction annonçait à la mi-journée que la paye de mai serait retardée «pour cause de grève».

«Heureusement, conclut notre interlocuteur, ces manœuvres apparaissent pour ce qu'elles sont et jusqu'à maintenant personne n'est tombé dans le piège».

Tout le monde en ce mercredi s'interrogeait sur les rassemblements du lendemain et particulièrement celui de Dinard : jouerait-il son rôle de tremplin pour la lutte ?

François MARCHADIER

Négociations patronat-syndicats sur le temps de travail

Le CNPF : LA 5^e SEMAINE CONTRE PAS UN SEUL JOUR D'ABSENCE

En mai 1978, une lettre du CNPF mettait sur le tapis la question du temps de travail. Un an après, ce mercredi, s'engageaient des négociations patronat-syndicats sur la durée du travail, et en principe sa réduction. En fait, le patronat double cette question d'une autre, plus complexe et plus sournoise, celle de l'aménagement du temps de travail.

Ce qu'il cherche en premier lieu, c'est à faire voler en éclats la législation actuelle sur les 40 heures hebdomadaires, et en venir à un horaire annuel individuel et variable. Ainsi, il n'est aucunement prévu une réduction du genre 38 ou 35 heures par semaine, mais une somme d'heures par an, qui pourrait tourner entre 1 800 et 1 900, sur des semaines de 36 à 44 heures, avec possibilité de bloquer la période de travail sur 46 semaines... C'est seulement une fois ce cadre général accepté que le patronat envisagerait de discuter des réductions du temps travaillé. Mais là encore, il serait par exemple question de lier l'octroi de la cinquième semaine de congés payés à l'assiduité : il ne faudrait pas un seul jour d'absence pour y avoir droit ! Maladie, grève, et la cinquième semaine s'envolerait...

Déjà, en certains endroits, le patronat a réussi des expériences de ce genre : il existe des usines où les ouvriers travaillent 42 heures payées 40, toute l'année, en échange de 6 semaines de congés payés. De plus en plus le patronat essaie ces solutions boîte par boîte, qui comportent très souvent ce genre de marchandages. Du coup, il évite de poser de front la

question de la réduction franche du temps de travail, des 35 heures et de la 5^e équipe, sans compensation. C'est bien pourtant cette revendication qui a été fortement réaffirmée par les délégués CFDT du 38^e congrès de Brest, après une bataille dans la confédération. Ce que veulent les ouvriers de la Solmer, de la Saviem et d'autres c'est bien les 35 heures. C'est la 5^e équipe, sans compensation. Cette logique qui conduit à aménager les choses en fonction de la crise, ils n'en veulent pas. Car ce qu'il y a au fond des intentions patronales, avec ce paquet d'heures annuelles, c'est bien de faire face, par ce moyen supplémentaire, aux à-coups de la production. Quand il en aura besoin, nous ferons bien plus de 40 heures. Quand il n'en aura pas besoin, nous en ferons bien moins. De la sorte, le chômage partiel à indemniser sera limité. Et si on ne manque jamais, on aura 5 jours de congés en plus ! Les 35 heures, la 5^e semaine, les travailleurs les revendiquent comme un droit, pas comme une carotte qu'on leur donnerait en échange d'une compréhension des problèmes patronaux et d'une modération à toute épreuve ! Ils les veulent, c'est pour cela qu'ils se battent.

Caen et Limoges

GREVES A RVI POUR LES 350 F, LES 35 HEURES ET LA 5^e SEMAINE

Depuis mardi matin, les ouvriers de Renault Véhicules Industriels de Caen et Limoges sont en grève reconductible. Depuis plusieurs semaines, des débrayages avaient lieu. La direction avait mis au chômage technique 400 ouvriers sur 2 650 à Limoges et 1 300 sur 6 500 à Caen.

À Caen, la grève s'est étendue progressivement. Il y a eu d'abord, pendant près d'un mois, la grève totale dans un entrepôt de pièces de rechange. Puis des débrayages sectoriels. Au centre du ras-le-bol des gars de la Saviem, la perte du pouvoir d'achat,

avec les dizaines de jours de chômage technique depuis 1974. Les ouvriers demandent 350 F uniformes. Ils veulent aussi les 35 heures et la 5^e semaine.

La direction refuse, dit qu'elle n'a aucun pouvoir de décision, et qu'elle ne peut aller au-delà des 3,5 % d'augmentation, de toutes façons... Elle table sur les 7 000 camions stockés pour laisser pourrir la grève. Mais les pièces de rechange commencent à manquer chez les concessionnaires...

Et depuis lundi, plusieurs centaines de grévistes sont aux piquets de grève organisés par les syndicats.

GREVE A LA COMPAGNIE NORMANDE D'AUTOBUS

Depuis deux mois, la CNA (Compagnie normande d'autobus) dont le siège est à Rouen était en grève deux jours par semaine. Les conducteurs réclamaient la semaine de 40 heures (au lieu de 42), et un réajustement de leurs salaires ; ils demandent à avoir le même salaire que les conducteurs des Courriers Normands de Caen qui ont un salaire horaire de 2 F plus élevé. (Bien que ces deux entreprises CNA et Courriers Normands dépendent toutes les deux de la G.T.I. au niveau national).

La direction refusant toujours de réelles négociations, les conducteurs passent à une véritable

offensive le 23 mai en déclarant la grève illimitée et en récupérant tous les cars des différents secteurs (Rouen, Le Havre, Yvetot...) de la Seine-Maritime et en les bloquant avec un piquet de grève au dépôt à Sotteville-lès-Rouen.

Plus aucun car de la CNA ne roule depuis le 23 mai et la direction refuse toujours toute augmentation de salaire malgré la détermination des grévistes.

Rappelons qu'une lutte semblable avait eu lieu aux Courriers Normands en novembre 1977 et que ce n'est qu'au bout de 31 jours de grève totale que la direction avait cédé.

Corr. Le HAVRE

● A Ivry Les ouvriers de Pampryl (Ricard) occupent

Les travailleurs de Pampryl, petite usine de jus de fruits, à Ivry, dont le siège social est à Nuit-Saint-Georges luttent contre les licenciements depuis le 8 janvier, date à laquelle la société Ricard, qui détient la majorité à Pampryl, signifiait aux délégués d'Ivry qu'il fallait «rentabiliser» l'usine. C'était 40 licenciements ou 500 ! Les jus de fruits sont moins rentables que l'alcool... Les ouvriers allèrent manifester à Nuit-Saint-Georges pour la réunion du CCE et de retour à Ivry renvoyèrent le conseiller social venu proposer des primes de départ. Ce monsieur tout étonné déclarait : «Vous faites des histoires pour 40 licenciements ; j'en ai fait 500 sans problème». Les travailleurs occupent leur usine depuis l'annonce du maintien des licenciements.

CREUSOT-LOIRE

La direction de l'usine de Creusot-Loire de Châteauneuf dans la région stéphanoise vient de demander au directeur départemental de la main-d'œuvre l'autorisation de licencier 367 de ses salariés.

BOULOGNE-SUR-MER

Un millier de travailleurs des conserveries ont manifesté mardi dans les rues de Boulogne. Cette ville du Pas-de-Calais connaît une des plus fortes proportions de chômeurs de France.

1^{er} juin : les otages du 23 mars en appel

Jean-Luc Fouqueray, Luis Miguel Moser, Philippe Duval et Roger Marin comparaissent ce 1^{er} juin en appel pour les incidents du 23 mars, après avoir été condamnés lors d'un premier jugement à des peines très lourdes, sur la base de seuls témoignages de policiers.

Le premier procès a mis en lumière les contradictions qui émaillent les témoignages des policiers. Fouqueray, Moser et Duval sont inculpés sur la

base du même rapport de police, qui a été raturé, et qui contient des énormités flagrantes, comme celle qui consiste à faire état de grilles d'arbres arrachées rue Lafayette, où il n'y a ni arbres ni grilles. Les policiers ont également vu un incendie et une intervention des pompiers là où les pompiers n'ont rien vu. Il s'agit bien de condamner au hasard, pour dissuader les travailleurs de participer à des manifestations, en les menaçant de risques judiciaires importants.

Ainsi donc la vitrine de Lancel a été brisée au moment où Fouqueray se trouvait du côté de République ; malgré les casques et les masques les policiers ont reconnu Fouqueray et les quatre autres accusés. Aucune précision n'est apportée sur le lieu et l'heure où Fouqueray aurait lancé «des pierres et des morceaux de fer».

En dépit de ces trois énormités — et le rapport en comptent d'autres — Fouqueray a été condamné après un quart d'heure de débats.

DES CONTRADICTIONS FLAGRANTES

En vertu du même rapport de police, Philippe Duval, 20 ans, étudiant, a été condamné en premier jugement à 3 ans de prison, dont 15 mois avec sursis. Il est accusé d'avoir lancé un cocktail Molotov contre une banque, provoquant un début d'incendie. Les témoignages des policiers fourmillent de contradictions, et le rapport a été surchargé. Citons quelques faits parlants :

— Dans un premier temps, Duval est accusé d'avoir lancé un cocktail contre la Banque Ottomane. Après réflexion, les policiers raturent le rapport, et découvrent que l'objet aurait été lancé contre la banque Sudaméris.

— Le cocktail Molotov, selon les policiers, avait provoqué un début d'incendie, et, toujours selon eux,

il avait fallu appeler les pompiers. Totalement faux : les pompiers ne sont pas intervenus.

— Philippe Duval aurait lancé son cocktail de la main droite, alors qu'il est gaucher.

— Il y a contradiction flagrante entre l'emploi du temps de Duval cet après-midi et les affirmations des policiers. A 13 h 15, celui-ci entre au cinéma UGC-Opéra en compagnie de deux amis. Il assiste à la projection d'un film, qu'il a pris en cours de projection. A l'issue de la représentation, il assiste à une deuxième projection, ayant manqué le début du film.

A 17 h 15, la projection est interrompue, le directeur de la salle invite les spectateurs à sortir, des infiltrations de gaz lacrymogène se produisant dans la salle. La salle procède au remboursement des billets, qui se termine à 17 h 45. C'est à ce moment que Duval sort du cinéma et qu'il est appréhendé. Or, les policiers affirment qu'il faisait partie d'un groupe de casseurs, qu'ils suivaient depuis deux heures, au moment où ils ont procédé aux arrestations.

C'est sur la base de tels «témoignages» que Duval a été condamné après sept minutes de délibération.

Luis Miguel Moser Abreu Ribeiro, 19 ans, lycéen, a été condamné en premier jugement à 15 mois de prison dont 7 avec sursis. Il est notamment accusé d'avoir arraché, rue Lafayette, des grilles d'arbre et de les avoir lancées au milieu de la chaussée, et d'avoir lancé des projectiles à plusieurs reprises contre le service d'ordre. C'était trop gros ; il n'y a rue Lafayette ni arbres, ni grilles. C'était tellement gros que le tribunal n'a pu retenir cette accusation inventée de toutes pièces, et pas très intelligemment. Mais il a retenu l'accusation d'avoir lancé des projectiles sur le service d'ordre, accusation qui se trouve dans ce même rapport, qui a fait pousser par la magie de l'imagination des arbres et des grilles là où il n'y en a jamais eu.

Jean-Luc Fouqueray, 22 ans, étudiant en musique, a été condamné le 2 avril à 2 ans de prison dont un ferme après un quart d'heure de délibération sur la base d'un rapport de police plus que douteux.

Le brigadier de police Kayser qui a arrêté Fouqueray, l'accuse «d'avoir lancé des pierres et des morceaux de fer en direction des forces de l'ordre».

Détenu par la 2^e brigade territoriale, le jeune accusé est maintenu attaché par des menottes à un radiateur. Griffé et harcelé par les policiers, il craque au bout d'une heure et avoue «avoir lancé une poignée de cailloux» contre les policiers. Mais devant le procureur de la République, Fouqueray se rétracte. De plus l'ami de Fouqueray, Pierrick Gaudio, qui ne l'a jamais quitté lors de la manifestation, nie aussi les accusations du brigadier.

Mais plus que ces dénégations, les faits contredisent les témoignages du brigadier.

Fouqueray, dont le père est chômeur, était venu à la manifestation du 23 pour voir ce qui se passait. Avec son ami Gaudio ils suivent le cortège jusqu'au métro Bonne Nouvelle. Là ils s'arrêtent pour lire les banderoles et avoir un aperçu de la manifestation. Vers 17 heures ils retournent vers la place de la République et mangent un steak dans un «Mac Donald». Une demi-heure après ils rencontrent deux amis qui reviennent de la place de l'Opéra où des vitrines ont été brisées. Entre autres celles du magasin Lancel et du «Café de la paix». Fouqueray et son ami décident d'y faire un tour et arrivent sur place un peu avant 19 heures. La manifestation est qua-



Les CRS... tout au long du parcours de la manifestation du 23 mars provoquant les manifestants... pendant les affrontements, ils «capturent» des dizaines d'otages.

siment dispersée et un groupe d'une centaine de personnes affronte les CRS, leur lançant des pierres. Une charge des CRS emporte avec la foule les deux badauds qui sont repoussés de la rue de Malevsky jusqu'à la rue de Mogador. C'est là que Fouqueray est arrêté par les policiers en jeans, blousons et baskets. Fouqueray est «courbé en deux, se tenant le bas ventre», déclare son ami. Il est alors tiré

par les cheveux jusqu'au car. Aussitôt, le brigadier Kayser fait un rapport.

C'est le premier rapport du brigadier, un rapport qui sera raturé et surchargé. Kayser et les quatre policiers qui l'accompagnaient y déclarent notamment que leur attention avait été attirée par «plusieurs individus masqués et casqués qui brisaient les vitrines du Café de la paix. Nous nous

sommes mêlés à leur groupe et nous les avons suivis en repérant les plus virulents. Ils ont continué leurs déprédations, brisant la vitrine du magasin Lancel et bombardant le service d'ordre à coups de pierre». Puis le rapport relate «l'équipée sauvage» des cinq inculpés que les policiers auraient suivi ainsi pendant deux heures, suivant les accusations précises à l'encontre des cinq inculpés.

Libération de Roger Marin !

Un travailleur de Longwy, Roger Marin, 29 ans, magasinier sans emploi, doit également repasser en appel le 1^{er} juin. Accusé d'avoir lancé des pierres avec une fronde sur les policiers lors de la manifestation du 23 mars, il a été condamné à dix mois de prison, dont quatre ferme, et à 500 F de dommages et intérêts.

Là aussi, les seules charges retenues contre lui proviennent de témoignages de policiers.

L'UIS-CFDT de Longwy rappelle, dans un communiqué, les scandaleuses condamnations qui ont suivi les inculpations du 23 mars et ajoute : «Marin, cela aurait pu être chacun d'entre nous». La CFDT rappelle que des flics ont été convaincus d'avoir participé à des bris de vitrines et que par ces condamnations, «le pouvoir veut imposer le silence

aux travailleurs». La CFDT appelait à une opération coup de poing jeudi 31 mai à 11 heures, sur la place de Longwy-Haut.

L'UL-CGT de Longwy déclare à propos des condamnations qui ont suivi les incidents du 23 mars qu'«il est aujourd'hui éloquent que la mobilisation des jeunes sont innocents, et que les dossiers de l'accusation sont soient vides, soient fabriqués». La CGT estime possible d'obtenir que la condamnation soit rapportée, «en s'appuyant sur la mobilisation des travailleurs et de la population du 23 mai qui a été déterminante dans la décision du tribunal de Briey de relaxer les manifestants arrêtés au cours des événements du 17 mai à Longwy». Une délégation de militants CGT ira remettre au président du tribunal des télégrammes de protestation.

● Les poursuites contre Libération

Convoqués chez le juge d'instruction chargé d'instruire l'information «pour provocation au meurtre» à la suite d'un article commentant le jugement de la Cour d'appel du 10 mai, la directrice de publication et Serge July ont décidé de ne pass'y rendre. Celui-ci écrit dans Libération de jeudi : «Ces poursuites se banalisent tellement que nos amendes finissent par ressembler à un impôt spécial inventé pour Libération et dont les juges seraient chargés du recouvrement». Et il réitère les propos qui lui valent d'être poursuivi : «Vous excitez les poseurs de bombes et vous prenez le risque d'en être les victimes», en s'adressant aux magistrats de la 10^e Cour d'appel.

● Fête brésilienne

Quelques femmes brésiliennes présentes dans le mouvement des femmes en France depuis plusieurs années ont décidé de rentrer au pays ; elles comp-

tent ainsi prendre part aux luttes des femmes dans leur pays. Elles veulent «emporter non seulement leurs expériences, acquises par les échanges avec le Mouvement des femmes en Europe, mais aussi une infrastructure matérielle qui leur permette de donner un appui effectif aux femmes qui se sont déjà organisées sur place». Leur projet ? L'ouverture d'une librairie-édition, qui soit en même temps un lieu de rencontre.

Pour financer leur projet, elles organisent une Fête brésilienne, le vendredi 1^{er} juin de 22 heures à l'aube, salle Wagram à Paris (M^o Ternes). Entrée 25 francs.

● Un directeur de Mantes fiche ses élèves

Une institutrice de l'école Commandant-Cousteau à Mantes dans les Yvelines ayant constaté la disparition de deux cents francs dans son porte-monnaie fit appel à la gendarmerie. Les flics sont donc venus dans l'établissement établir un constat et repartent en

déclarant avoir relevé les empreintes du prétendu voleur sur le porte-monnaie. Le directeur et les enseignants décident alors de relever les empreintes digitales de tous les élèves (une des institutrices serait l'épouse du commandant de la gendarmerie de Mantes). Et les instituteurs de faire apposer sur les feuilles, où sont dressés les noms des gosses, les doigts préalablement encrés ! Quelque quatre cents élèves sont ainsi fichés ! Mais les enfants, surpris et choqués par ces méthodes, avertissent leurs parents. Ceux-ci décidèrent alors d'occuper l'école en exigeant la destruction des feuilles policières. Ce qui fut fait non sans réticence par le directeur...

● Quand les femmes font le cirque, elles n'appellent pas ça élection. Elles aussi organisent un carnaval dans la rue le 7 juin à 19 heures ; renseignements complémentaires au Ca-

rabosse, 357.08.39. et au MLAC à partir de 18 heures, 278.70.38.

Samedi 14 Heures, une assemblée générale préparatoire à Jussieu Tour 46 ou au Jardin des Plantes (Paris).

ELECTIONS EUROPEENNES

Où en est l'union économique européenne ?

La mise en place du Marché commun, et notamment de la politique agricole commune, a abouti à un développement important des échanges commerciaux entre les pays de l'Europe des Neuf. Il n'existe pas, cependant, de base économique commune entre les pays d'Europe, qui se livrent entre eux à une âpre concurrence. Une concertation commence à se développer à ce niveau, mais ses effets sont encore limités, tant la crise accentue la rivalité et le développement inégal entre les pays impérialistes.

Une idée fréquemment répandue est qu'on assisterait, par le biais de la construction européenne, à une internationalisation du capital, qui échapperait progressivement à l'emprise des Etats nationaux, et pourrait même leur imposer leur loi. La réalité est quelque peu différente.

C'est surtout dans le domaine agricole que l'union économique entre les Neuf est la plus avancée. La politique agricole commune a pour effet, au moins en principe, d'instaurer une libre circulation des produits agricoles. Un mécanisme de régulation permet de garantir aux agriculteurs un prix minimum pour certaines productions. En fait, ce système n'a pas enrayer l'exode rural, qui s'est poursuivi, et même accentué depuis la mise en place de la politique agricole commune. Les aides et les inter-

ventions sont réparties selon les secteurs que les gouvernements veulent favoriser, les secteurs jugés non rentables étant invités à disparaître.

De multiples difficultés ont émaillé l'histoire de la politique agricole commune. Périodiquement, de laborieux « marathons » ont lieu lors de la détermination des prix agricoles, chacun des gouvernements tendant à tirer dans le sens qui l'avantage, en tenant compte des revendications de ses agriculteurs. De vives contradictions ont opposé, dans le cadre de cette politique, les pays européens à cause des retombées de la valse des monnaies depuis 1969. La hausse de certaines monnaies aurait eu pour résultat de faire baisser les prix garantis aux agriculteurs de ces pays, ce que les gouvernements concernés, principalement le

gouvernement allemand, jugeaient politiquement inacceptable. C'est pour pallier ce problème qu'a été mis en place le système des montants compensatoires, qui favorise les exportations des pays à monnaie forte. Un accord partiel a été signé en mars de cette année, prévoyant le démantèlement, à pas de tortue, de ce système.

Précisons que la politique agricole ne porte pas sur les produits industriels, nécessaires à l'agriculture. De ce point de vue, la concurrence est également faussée entre les pays membres du marché commun, les pays à monnaie forte pouvant s'équiper à meilleur compte que les autres en dehors de la Communauté.

UN FAIBLE EMBRYON DE POLITIQUE INDUSTRIELLE

Le Marché commun, c'est, pour la plus grande part des produits, une union douanière permettant, au moins en principe, la circulation des produits sans droits de douane, ainsi que la libre circulation des capitaux et de la main-

d'œuvre. De ce fait, on a assisté, depuis la mise en place du Marché commun, à un important développement des échanges commerciaux entre les pays membres de la Communauté. Par exemple, la France effectue aujourd'hui 50 % de ses échanges avec les pays membres de la CEE, contre 30 % il y a vingt ans.

Malgré ce développement des échanges, il n'existe pas à proprement parler de capitaux européens, qui échapperaient au contrôle d'un Etat. Il existe bien des multinationales qui exercent leurs activités essentiellement au niveau européen. Mais il s'agit de firmes ayant une base dans un pays européen particulier (pour la France, Renault, la CFP, Pechiney Ugine Kuhlmann ; pour la Grande-Bretagne, Shell, la BP ; pour l'Allemagne, Volkswagen ; pour l'Italie, Fiat, etc...). Ces sociétés ont étendu leur activité en Europe, mais elles conservent leur base nationale.

L'extension de leur activité en Europe est d'ailleurs ancienne, et ce n'est pas la mise en place du Marché commun qui a en-

traîné l'extension de ces firmes.

Il existe des réalisations communes aux différents pays européens, dans les domaines nucléaire, aéronautique ou spatial. Mais il s'agit de projets ou de réalisations de nature expérimentale, dont la rentabilité immédiate n'est pas garantie. Les Etats nationaux interviennent directement dans ces projets, soit en les finançant directement, soit en servant de garantie aux capitaux engagés. Il n'y a donc pas là de constitution d'un capital européen qui échapperait à l'emprise des Etats.

En matière énergétique, il n'existe pas à l'heure actuelle de politique commune. Ni le pétrole britannique de la mer du Nord, ni le gaz de Hollande ne sont intégrés à une politique communautaire. La seule — et récente — décision communautaire dans ce domaine consiste en la construction, avec des fonds communautaires, d'une centrale solaire expérimentale en Italie. Une mesure plutôt symbolique.

UN DÉBUT D'UNION MONÉTAIRE

Devant la pression du dollar, les pays européens

ont été amenés à mettre sur pied une zone de stabilité monétaire, visant à protéger les économies ouest-européennes contre les conséquences des fluctuations de la monnaie américaine. Cet accord concerne les pays de la CEE, moins la Grande-Bretagne. Malgré la limite que constitue la position en retrait de la Grande-Bretagne et les conditions particulières faites à l'Italie, et à l'Irlande, le système monétaire européen n'en constitue pas moins un début de résistance commune face aux pressions économiques américaines.

Tel est, tracé à grands traits, l'état actuel des rapports économiques entre les pays de l'Europe des Neuf. Pas de constitution d'un capital européen, mais un ensemble de mesures de concertation économique, limitées par la concurrence acharnée entre impérialismes rivaux au sein même de la CEE.

F.N.

Dans notre édition de samedi :
La construction politique de l'Europe

En bref... En bref...

Journée internationale contre les centrales nucléaires de Cattenom (Moselle) et Remerschen (Luxembourg)

Une journée internationale contre l'implantation des centrales nucléaires aura lieu pour la Pentecôte. De nombreuses manifestations ou rassemblements sont prévus en RFA (Kalkar, Gorleben, Grhonde...), en Italie (Caorso), en Belgique (Doel), aux Pays-Bas, en Espagne (Barcelone, Madrid...), en Suisse (Bâle, Kaiseraugst, Leibstadt), en Suède, aux USA, en Finlande, en France (Chinon, Braud-Saint-Louis, Plogoff...).

Les écologistes, appuyés par de très nombreuses organisations de la région Lorraine-Saar-Luxembourg, organisent dans ce cadre des manifestations à Remerschen (Luxembourg) et Thionville (Moselle), avec comme revendications :

- Arrêt immédiat des travaux préparatoires de la centrale nucléaire de Cattenom ;
- Abandon du projet de centrale nucléaire de Remerschen, ou au moins un moratoire de cinq ans ;
- Moratoire de plusieurs années portant sur la construction et l'autorisation de toutes les installations nucléaires en construction ou projetées, ainsi que pour les installations d'enrichissement et de retraitement ;
- Refus du chantage Nucléaire = Emplois comme solution au chômage mais demande de mise en place de la semaine de 35 heures avec embauche immédiate ;

La manifestation se déroulera en deux phases : une première au Luxembourg, la seconde à Thionville.

- Samedi 2 juin à 20 heures, fête à Remerschen.
- Dimanche 3 juin à 15 heures meeting à Remerschen.
- Lundi 4 juin (Pentecôte) rassemblement à Thionville :
 - 9 heures : rassemblement pour une action de sensibilisation dans les villages et les rues de Thionville.
 - 13 heures : rassemblement pour une manifestation sur une place de la ville.
 - 14 heures : forums (perspectives de luttes, alternatives au nucléaire, emploi) et animation (théâtre, musique...).
 - 17 heures : cortège dans les rues de Thionville.
 - 20 à 24 heures : fête de clôture avec divers chanteurs et musiciens.

● Par ailleurs, des manifestations auront également lieu dans le Val-de-Saône :

- le samedi 2 juin : rassemblement :
 - A Lons-le-Saunier, à 13 h 30 au Péristyle du Théâtre. A Châlon-sur-Saône, à 15 heures place de Beaune. A Tournus, le matin sur le marché.
- Le dimanche 3 juin, caravane d'information dans le Val-de-Saône, puis rassemblement à Sennecey à 16 h 30 pour animation musicale, information et prises de parole.

réclament des congés en cas de maladie des enfants.

Pour faire connaître leur lutte, ils ont réalisé de nombreuses opérations coups de poing : le blocage du Paris-Strasbourg, l'envahissement du conseil municipal de Maxéville, barrage du pont de Maxéville, enfin, occupation de leur usine en bloquant toutes les entrées.

Suite à un jugement en référé, les flics intervenaient mardi matin, levant les barrages établis par les grévistes et laissant entrer quelques non-grévistes et des camions. Les grévistes restaient cependant dans la cour de l'usine et tenaient un meeting syndical CGT-CFDT dans la journée. A la sortie, quelques non-grévistes et un commissaire principal de po-

lice qui voulaient s'interposer furent bousculés et hués par les grévistes.

Aux dernières négociations, les travailleurs avaient obtenu 100 F pour tous, pour les salaires inférieurs à 3 700 F et 75 F au-dessus. La réduction de 42 heures à 41 heures pour les gars de l'entretien et 3 jours de franchise en cas d'absence pour maladie des enfants.

la CGT maintient qu'il ne doit y avoir aucun abattement.

4) Discussion avec la direction sur les cahiers de revendications déposés dans les différents services. 5) Le paiement intégral des journées perdues à la suite du chômage imposé par la direction dans les services qui n'étaient pas en grève. 6) La fixation d'un calendrier sur l'égalité des salaires, afin de faire disparaître les disparités existant dans la même profession.

La direction de Sollac, quant à elle, ne reste pas non plus inactive, puisqu'elle vient d'assigner 50 travailleurs de Sollac devant le tribunal des référés. Elle leur réclame au total 1 milliard et demi de centimes suite à la grève de Patural. Selon la CGT « le but de ces attaques est multiple : jeter le trouble dans les familles, essayer de freiner l'action revendicative, porter atteinte au droit syndical ainsi qu'au droit de grève et aux libertés, réduire les capacités d'action des syndicats en général, et de la CGT en particulier ». La CGT appelle les travailleurs à réagir vigoureusement à ces attaques.

Corr. Thionville

PERMALI : LES FLICS INTERVIENNENT CONTRE LES OUVRIERS QUI OCCUPENT LEUR USINE DEPUIS 15 JOURS

A Permail, usine de la banlieue de Nancy qui produit du bois bakalisé et sous-traite des pièces pour l'automobile, les travailleurs occupent leur usine depuis 15 jours. Ils réclament 250 F pour tous, un véritable 13^e mois, l'aménagement des horaires postés auxquels sont soumises de nombreuses femmes : réduction à 37 H 30 hebdomadaires. Enfin, ils

Communiqué

- 4 ans après l'indépendance des Comores.
- 1 an après le coup d'Etat de Boÿ Denard.

LA SITUATION AUX COMORES

- La politique antipopulaire du régime Abdallah.
- Le rôle de l'impérialisme français.
- Les Comores dans l'Océan Indien, enjeu de la rivalité des deux superpuissances.

MEETING DE L'A.S.E.C.

(Association des Stagiaires et Etudiants des Comores).

Vendredi 1^{er} juin 19 h 30

AGECA 177, rue de Charonne, métro : A. Dumas.

IRAN : VIOLENTS COMBATS AU KHOUZISTAN

Khorramshar, capitale du Khouzistan et plus grand port pétrolier d'Iran, est depuis mercredi matin le théâtre de violents combats opposant la population arabe (majoritaire à 60 % dans cette région) aux forces conjuguées de la marine iranienne, des «gardiens de la révolution» et des «comités Khomeiny», représentant le pouvoir central.

Alors que déjà à la mi-mai, des affrontements s'étaient déjà déroulés dans la ville de Madjid, E. Soleiman, le début de la semaine a vu un regain de tension avec l'occupation du «foyer culturel et politique du peuple arabe» par l'«organisation politique du peuple arabe». Selon l'ayatollah Khagani, qui représente la communauté sunnite de la province, un ultimatum avait été fixé pour l'évacuation du bâtiment, et ce serait le non-respect de cet ultimatum par les comités Khomeiny qui ont donné l'assaut qui a déclenché les combats. Les combats ont déjà fait plus de 80 morts ; selon l'ayatollah Khagani ils ont atteint l'ampleur de ceux qui se sont déroulés, il y a un mois au Kurdistan et au Turkménistan. Les affrontements se poursuivaient mercredi soir dans le port de Khorramshar, à demi paralysé par la grève des dockers qui dure depuis plusieurs semaines ; ces derniers auraient tué deux membres des «gardiens de la révolution». On signale également des incidents dans la ville d'Abadan. Toutefois, ils n'ont pas interrompu les opérations dans la plus grande raffinerie mondiale, indique-t-on de source officielle. Au moment où la Constitution est discutée dans les instances dirigeantes du pays, la minorité arabe du Khouzistan réclame l'égalité complète dans les conseils municipaux et ruraux, et la dissolution des comités Khomeiny, dont aucun Arabe n'est membre. Elle réclame l'égalité des salaires avec les employés persans, la création d'école et le développement de la culture arabe. Un mois après les événements du Turkménistan et du Kurdistan, l'Iran dont les minorités sont toutes à cheval sur ses frontières, favorisant ainsi les infiltrations étrangères, est à nouveau confronté à un problème grave, qui s'il n'est pas réglé rapidement et en accord avec les différentes ethnies qui composent la nation iranienne, est une grave menace pour l'avenir du pays.

● Tchécoslovaquie : arrestation de dix dissidents

Dans la nuit du 29 mai, à la suite de perquisitions faites entre 5 et 6 heures du matin à Prague, dix militants pour les droits de l'homme parmi lesquels deux porte-parole de la Charte 77 et Vaclav Havel, ancien porte-parole (déjà condamné à 14 mois avec sursis) ont été arrêtés. Des documents de la Charte 77 et des bulletins d'information sur la répression ont été saisis à leur domicile. Les dix militants arrêtés seraient inculpés de «subversion contre la République».

● L'URSS refuse la surveillance de son territoire à partir d'avions américains en Turquie

Après la perte des stations d'écoute américaines en Iran, l'administration Carter avait lancé l'idée d'observer les bases de missiles russes à partir d'avions espions V2 en Turquie. En effet, la question de la possibilité pour les USA de vérifier l'application des accords SALT fait l'objet d'importantes discussions au Congrès américain. A la demande formulée à ce sujet par Carter, le Premier ministre turc Ecevit avait répondu qu'il pourrait accepter à condition que l'URSS ne s'y oppose pas. Or Shitikov, membre du Soviet suprême soviétique, en visite en Turquie a déclaré que l'URSS serait défavorable à une telle décision du gouvernement turc.

Le peuple irlandais en lutte sur tous les fronts

Reportage de nos envoyés spéciaux

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les élections générales en Grande-Bretagne ont plus intéressé la république d'Irlande que les six comtés du Nord. En effet, le gouvernement du Sud était favorable à l'arrivée des conservateurs au pouvoir, dans la mesure où ces derniers affichent des positions pro-européennes. A l'issue du résultat, Colley, ministre irlandais des finances, appelait le nouveau gouvernement britannique à «affronter courageusement le problème de l'Ulster» et à «ouvrir une nouvelle ère de paix et de prospérité» tandis que le Premier ministre Lynch a tenu à être le premier à venir féliciter Margaret Thatcher à Londres. Le gouvernement britannique qui parle souvent de «conspiration criminelle» à propos de l'IRA semble prendre très au sérieux l'organisation

républicaine irlandaise comme l'indique un rapport secret, publié par le journal du Sinn Fein Provisoire où l'armée britannique reconnaît ses difficultés face à l'efficacité militaire croissante de l'IRA et à ses liens importants avec la population catholique (cf encart).

Les Américains semblent eux aussi s'intéresser à l'avenir des 6 comtés, comme en témoigne le voyage en Irlande du porte-parole de la chambre des représentants américains O'Neil pressant le gouvernement britannique d'inscrire la question irlandaise à l'ordre du jour et allant jusqu'à parler d'un «Camp David irlandais». Cette dernière information était aussitôt démentie par le gouvernement américain.

LA LUTTE ARMÉE ET LES ELECTIONS BRITANNIQUES EN ULSTER

En Ulster, ces manœuvres diplomatiques ont eu peu d'échos. Les unionistes sont apparus faibles et divisés pendant la campagne électorale. Les ouvriers protestants du ghetto de Shankill Road à Belfast se plaignent de n'avoir vu aucun candidat. Quant aux républicains, malgré une nouvelle vague d'arrestations —sensée toucher les dirigeants— ils ont accentué leurs opérations militaires contre les fascistes de l'UDR (Ulster Defense Regiment), contre les policiers du RUC (Royal Ulster Constabulary) et les soldats anglais, faisant une vingtaine de morts parmi ces derniers. Ce fut la campagne «one death a day» (un mort par jour) menée par l'IRA provisoire et par l'INLA (Irish National Liberation Army : Armée de Libération nationale irlandaise, proche de l'IRSP). Les Provos ont ainsi utilisé un nouveau type de bombe télécommandée, fabriquées à partir d'engrais : les «fertilizers bombs» (la gélinite manque en Irlande depuis 1972).

L'IRA et l'INLA recrutent beaucoup parmi les chômeurs catholiques et reçoivent un soutien important de la population nationaliste, notamment les jeunes des ghettos de Derry, Belfast, Strabane, et Newry. Ils protègent l'arme à la main les manifestations de masse contre H-Block (quartier du camp de concentration de Long Kesh) organisées par le Sinn Fein, l'IRSP et les comités de défense des prisonniers.

La campagne électorale a été marquée en Irlande du Nord par des incidents fomentés par le RUC et les fascistes de l'UDR contre les candidats catholiques. Les «forces de sécurité» voulant faire croire à des élections libres ont allégé leur dispositif militaire. Mais bien vite les soldats britanniques réapparaissent en force, à la suite



de l'explosion de deux bombes dans le centre de Derry, qui blessèrent l'un d'entre eux. Dans les ghettos catholiques de Belfast, les murs proclament : «Death to the brits» : mort aux soldats britanniques, et «700 is too much» : 700 (ans d'occupation) c'est trop. Dans les Falls de Belfast, dans le Bogside de Derry et dans les rues de Newry, les soldats britanniques sont continuellement à la merci des «snipers» (tireurs embusqués) et des bombes. Pas question pour eux de parader quand traverser une simple chaussée est déjà un exercice périlleux.

Quelles conséquences pour l'Ulster aura l'arrivée au pouvoir des conservateurs en Grande-Bretagne ? Si l'on excepte le fait mineur que constituait la nécessité des travaillistes de s'appuyer sur les petites formations unionistes pour conserver la majorité aux Communes, (ce qui n'est pas nécessaire pour les conservateurs qui disposent d'une majorité suffisante), le nouveau secrétaire à l'Irlande du Nord Humphrey Atkins donne quelques indications sur la

future politique britannique en Ulster. Pour résumer ses premières déclarations : lutte accrue contre les «terroristes» (républicains) et soutien total au RUC et à l'armée, sans oublier un appel à la «communauté toute entière» pour qu'elle accorde son soutien aux forces de répression. Comme on le voit le retrait des troupes

britanniques n'est pas à l'ordre du jour du ministre de sa majesté.

Paddy MAC LAUGHLIN

Demain la suite de notre reportage : entretiens avec un responsable du Sinn Fein Provisoire et le secrétaire général de l'IRSP.

«La campagne de violence des provisoires continuera probablement jusqu'à ce que les Britanniques se retirent d'Irlande du Nord».

Cette remarque peut être interprétée comme un constat d'impuissance de la part de ceux dont elle émane : l'armée britannique. En effet cette phrase est extraite de documents secrets des services de renseignement de l'armée britannique, concernant les objectifs, la tactique et l'armement de l'IRA Provisoire pour les prochaines années. Ce rapport secret, tombé entre les mains de l'IRA, a été publié le 12 mai dernier par l'organe du Sinn Fein Provisoire. Le rapport indique que «l'IRA Provisoire est principalement implantée dans les quartiers ouvriers des villes et dans les zones rurales pauvres. Ceux de ses membres qui viennent des milieux intellectuels et de la classe moyenne doivent changer leur style de vie s'ils veulent être admis dans l'organisation... En ce qui concerne les objectifs choisis par l'IRA, l'armée britannique reconnaît que «il y a eu un essor des attaques en direction des forces de sécurité et un abandon des actions qui déclenchaient l'hostilité de l'opinion publique de la communauté catholique et de celle extérieure à la province, ce qui constituait une erreur politique». Le rapport constate que l'IRA respecte un certain «code moral» dans ces objectifs : «Par exemple, il y a eu très peu d'attaques contre les familles des soldats britanniques ou de policiers des RUC». Dans sa conclusion, le rapport témoigne du désarroi de l'armée britannique devant une situation dans laquelle elle «ne voit aucune solution politique susceptible de saper la position des Provisoires».

A PROPOS DE L'EUROPE

Prendre en compte l'ensemble de la situation internationale (fin)

o Pour prendre toute la mesure des préparatifs de guerre mondiale, auxquels se livrent, objectivement, les deux superpuissances, on ne saurait s'en tenir aux seuls aspects militaires, aux phénomènes les plus spectaculaires qui marquent leur rivalité. Particulièrement en ce qui concerne l'URSS, la superpuissance aujourd'hui le plus activement engagée dans les préparatifs de guerre, du fait de ses prétentions au repartage du monde en sa faveur, on ne peut apprécier la menace qu'elle représente en s'en tenant à ses interventions militaires contre le Tiers-Monde, qui

s'inscrivent dans des manœuvres d'encerclement de l'Europe occidentale. Ni, seulement en comptabilisant le nombre inquiétant de ses missiles pointés contre notre continent. Il faut compter aussi avec les manœuvres « pacifiques » développées dans cette région du monde, et qui, en jouant sur les divisions des pays ouest-européens entre eux, en essayant de développer des relations bilatérales, différenciées avec chacun d'eux, pour aiguïser leur concurrence, vise à affaiblir leur capacité de résistance.

LA CONTRIBUTION AU FRONT ANTIHEGEMONIQUE

Par exemple, le débat apparu au sein de la bourgeoisie allemande, ces derniers temps, et allant dans le sens de considérer comme « défensif » le renforcement des arsenaux soviétiques, témoigne de la force des pressions soviétiques. Un tel débat témoigne de la capacité de Moscou à profiter des reculs de l'impérialisme US, au plan mondial. L'URSS entend bien, en effet, détourner pour son propre compte les résistances même limitées, opposées par les impérialismes ouest-européens à l'hégémonisme américain. C'est dans la mesure où elle peut renforcer et encourager la résistance à ces diverses pressions que la construction européenne présente des aspects positifs.

COOPERATION ECONOMIQUE

Le renforcement des liens, notamment dans le domaine économique, se présente différemment. Dans ce domaine, où la construction européenne est la plus avancée, quoique limitée, compte-tenu de la rivalité entre les impérialismes ouest-européens, la concertation engagée, tout en manifestant certaines résistances à l'impérialisme US, offre également des possibilités de résistance aux manœuvres de division de l'URSS, qui tente d'aiguïser la concurrence à son profit, en se servant entre autres des contrats économiques signés ou remis en cause avec les uns et les autres. On sait par exemple que l'URSS se sert de ses relations économiques avec la France, qui souhaite les développer, comme d'un moyen de chantage pour obtenir l'alignement de la bourgeoisie française sur ses objectifs de « détente militaire », ceci alors même que le développement des relations économiques bilatérales avec la RFA, permet à l'URSS de choisir, selon les circonstances, les pays ouest-européens qui lui fourniront certaines technologies et équipements. Le renforcement des liens économiques Europe-Tiers Monde, sur la base de la prise en compte des revendications de celui-ci, et dont le projet a pu se dessiner, bien qu'encore très timidement, à travers quelques aspects de certaines conventions, telle celle de Lomé (1975), pourrait être source de résistance aux pressions qui sont exercées sur l'encerclement de l'Europe.

LES IMPERIALISMES SECONDAIRES DANS LE FRONT UNI ANTIHEGEMONIQUE

C'est leur situation objective qui fonde la possibilité pour les impérialismes ouest-européens d'opposer certaines résistances aux superpuissances. C'est leur situation d'impérialismes secondaires, ne pouvant plus prétendre à la domination mondiale et se trouvant placés en position de cible de la rivalité USA-URSS,

qui fonde la possibilité qu'ils soient partie prenante du Front anti-hégémonique mondial. Une telle possibilité n'est nullement indifférente au prolétariat et aux peuples du monde, dans la mesure où tout ce qui peut contribuer à renforcer ce Front, tout ce qui peut contribuer à affaiblir les deux superpuissances, les plus grands exploités internationaux, et les principaux fauteurs de guerre, contribue à faire reculer les risques de guerre, et à créer ainsi des conditions plus favorables au développement de la lutte révolutionnaire des peuples, aux progrès de la révolution mondiale.

Mais toutes les forces susceptibles de participer au Front anti-hégémonique ne pèsent pas toutes de la même manière, loin s'en faut. Et les capacités de résistance aux deux superpuissances des bourgeoisies impérialistes d'Europe de l'Ouest, sont évidemment limitées par leur nature de classe. Le fait qu'elles exploitent leurs propres peuples, et qu'elles maintiennent des relations impérialistes avec nombre de peuples et de pays du Tiers Monde, les conduit inévitablement à être hésitantes dans leur opposition aux deux superpuissances qui, en tant que principaux piliers aujourd'hui du système impérialiste, représentent une sorte de garantie de la perpétuation d'un système dont ces bourgeoisies impérialistes secondaires sont partie prenante.

C'est sur cette base-là que naissent les tendances à la soumission aux superpuissances et particulièrement, aujourd'hui, à celle qui, présentement, se manifeste comme la plus agressive : l'URSS. Nous parlons plus haut de l'exemple de la bourgeoisie ouest-allemande, manifestant certaines tendances de ce type. On peut en dire autant de la française et des autres bourgeoisies européennes.

LA CONTRADICTION BOURGEOISIE-PROLETARIAT

Aussi, la lutte contre ces tendances, la dénonciation de toute concession faite par les bourgeoisies européennes vis-à-vis

des superpuissances, sont aujourd'hui partie intégrante du développement de la lutte de classes en Europe occidentale, partie intégrante du développement de la lutte des prolétariats européens, qui inscrivent chacun, dans la lutte mondiale contre les deux superpuissances, ennemi principal du prolétariat et des peuples à l'échelle mondiale, leur lutte contre leur propre bourgeoisie.

De ce point de vue, on voit combien le renforcement du Front mondial anti-hégémonique n'implique — au contraire — que l'on devrait gommer la contradiction bourgeoisie-prolétariat, pas plus d'ailleurs que les autres contradictions fondamentales de notre époque.

L'efficacité de la lutte contre les attitudes de soumission des bourgeoisies européennes face aux deux superpuissances, est en réalité étroitement dépendante du poids dont pèse le prolétariat au sein de la société, étroitement dépendante du développement de ses luttes, du développement des forces révolutionnaires.

Les succès remportés dans ces luttes, l'avancée qu'ils peuvent représenter dans le cadre de la lutte pour le socialisme, sont en même temps un obstacle direct de taille aux manœuvres, aux ingérences des superpuissances. Et l'instauration du socialisme dans notre pays ou d'autres pays ouest-européens, au cœur de l'enjeu stratégique de la rivalité USA-URSS, serait évidemment un obstacle encore beaucoup plus considérable face à de telles manœuvres.

Si la construction européenne peut, à l'étape actuelle, présenter des aspects positifs pour la résistance aux superpuissances, c'est bien le développement de la lutte révolutionnaire qui, en Europe, comme dans le reste du monde (notamment au sein du Tiers Monde, aujourd'hui force principale du Front anti-hégémonique) est décisif pour affaiblir l'hégémonisme, faire reculer les risques de guerre mondiale.

Jean-Paul GAY

Brejnev en Hongrie DESARMEMENT : DES PROPOSITIONS MALHONNÊTES

Quelques jours avant la signature des accords SALT avec Carter à Vienne, Brejnev, à l'occasion de sa visite en Hongrie, entend faire des propositions pour le « désarmement » en Europe. Son but semble être de parer aux accusations de nombreux pays qui considèrent que les accords SALT ne sont qu'une manière de régler la course aux armements entre les deux superpuissances.

Déjà, le 2 mars, Brejnev avait proposé un pacte de non-agression entre les pays signataires de la Charte d'Helsinki. De même les pays du Pacte de Varsovie avaient lancé l'idée d'une « conférence pan-européenne sur la détente militaire ».

Les propositions de Brejnev semblent donc aller dans le sens d'une proposition de conférence européenne sur le désarmement. Il prétend ainsi reprendre certains points du plan proposé par Giscard à l'ONU en juin 1978. Mais il s'agit de la part de l'URSS, d'une conférence dont l'ordre du jour serait nettement différent.

En effet, le plan de Giscard envisagerait une discussion portant sur les armements classiques. Un tel ordre du jour mettrait naturellement en cause des forces conventionnelles de l'URSS et du Pacte de Varsovie qui constituent une grave menace pour l'Europe étant donné leur supériorité. Au contraire, il semble que la conférence proposée par Brejnev doive englober toutes les armes, y compris les armes nucléaires. Ainsi l'URSS qui avait d'abord accueilli très froidement la proposition française l'année dernière, tente actuellement de la reprendre à son compte, en la dénaturant largement. En prétendant négocier sur la réduction des armements nucléaires, Brejnev entend mettre sur le même pied le formidable arsenal sovié-

tique et la force de frappe française. Il est évident que, dans ce cas, une « réduction mutuelle » n'entamerait pas le potentiel soviétique, mais pourrait enlever à la force française son niveau de crédibilité.

Face aux manœuvres et aux pressions soviétiques, Giscard n'a pas eu, ces derniers mois, une position très claire. Il ne semble pas qu'il y ait eu un rapprochement lors de sa dernière visite à Moscou, puisque le communiqué commun se contentait de mentionner une « réduction des armements » en général. L'attitude qu'adoptera Giscard par rapport aux nouvelles positions soviétiques va donc constituer un test intéressant.

Alors qu'avec les négociations SALT III, Brejnev entend poursuivre le marchandage nucléaire en y incluant l'Europe par-dessus la tête des gouvernements européens, il est possible qu'il veuille parallèlement faire pression sur les pays européens dans le cadre de cette conférence. De toute façon, cette conférence n'engageant pas l'URSS à grand chose permettrait en tout cas au social-impérialisme d'endormir la méfiance des pays européens à l'heure où le déploiement accéléré des missiles SS 20 rappelle la réalité des préparatifs de guerre soviétiques, combinés avec les interventions croissantes dans le Tiers Monde destinées à encercler l'Europe.

La position de Giscard sur la réduction des armements nucléaires (janvier 1978)

« La France maintient sa force de dissuasion au niveau de crédibilité nécessaire à sa sécurité. En raison de l'accumulation de leurs moyens nucléaires, c'est aux Etats-Unis et à l'URSS que revient à cet égard la responsabilité de faire progresser le désarmement par une réduction significative. La France juge leurs efforts actuels de façon favorable. Elle observe toutefois que le niveau auquel ils visent à stabiliser leurs arsenaux nucléaires leur permettrait encore de s'anéantir mutuellement plusieurs fois. »

Le Dalai - Lama en URSS

Le Dalai Lama, chef religieux tibétain en exil en Inde, doit se rendre en visite en URSS et en Mongolie pour une « conférence des bouddhistes asiatiques pour la paix ». Alors que vingt ans après le soulèvement réactionnaire des féodaux tibétains, le gouvernement chinois a déclaré une amnistie générale et a invité le Dalai Lama à rentrer, cette invitation constitue une provocation de la part de l'Union Soviétique. Cet intérêt subit de l'Union soviétique pour le bouddhisme est également à mettre en rapport avec l'ensemble de sa politique expansionniste en Asie du Sud-Est où le bouddhisme demeure une force politique et religieuse importante.

Aux foyers Sonacotra de Nanterre

Rue Sorbier et rue des Primevères

12 RESIDENTS EXPULSES !

Mercredi matin, à Nanterre, dans la banlieue parisienne, plusieurs résidents ont été expulsés de deux foyers.

Au foyer de la rue Sorbier (1 000 travailleurs environ), mercredi matin, vers 9 heures, les flics

Le contenu de leur chambre était embarqué dans sa totalité, dans une camionnette direction les locaux de la police de Versailles, selon un résident du foyer.

Les 7 chambres étaient ensuite scellées pour qu'aucun résident n'y rentre à nouveau !

A la même heure, mercredi matin, c'étaient cinq autres résidents toujours de Nanterre, mais cette fois du foyer de la rue des Primevères, qui étaient mis à la porte du foyer-hôtel Sonacotra. Ces nouvelles expulsions avaient lieu dans les mêmes conditions et un résident, selon un travailleur du

foyer de la rue Sorbier, se voyait même confisquer ses papiers, les quels étaient enfin rendus dans la journée.

Particulièrement révoquant : au foyer de la rue des Primevères, les résidents sont condamnés à 65 F d'astreinte par jour depuis le 6 mai. Et s'ils refusent de payer, au bout de deux mois, les flics interviendront à nouveau !

La série importante des procès qui se déroulent actuellement dans la région parisienne (Hauts-de-Seine ; Seine-Saint-Denis ; Val-de-Marne ; Val d'Oise), les mesures d'expulsion déjà prises indiquent que l'appa-

rent judiciaire, le gouvernement, la Sonacotra sont décidés à tout pour tenter d'en finir avec la lutte des résidents.

Ainsi, parallèlement aux procès actuels qui se multiplient, le pouvoir a décidé de faire appliquer par la force les jugements des précédents procès — condamnant les travailleurs à payer sous peine d'expulsion des foyers, leur loyer — procédure qui risque sans doute de se multiplier à l'approche des vacances où la bourgeoisie escompte une certaine démobilité.

Au foyer de la rue des Sorbiers, mercredi

soir, les délégués du comité de résident se réunissaient longuement pour discuter de la riposte. Une délégation se rendait par ailleurs auprès du gérant, qui, sommé de rouvrir les chambres scellées, dira que cette affaire concernait la police et non lui !

En milieu de soirée, alors que de nombreux travailleurs du foyer étaient rassemblés au-dehors, sur les pelouses, une nouvelle réunion devait avoir lieu. On parlait fortement de prendre possession des chambres pour y réintégrer les sept travailleurs-résidents expulsés.

Marche des trois frontières Athus-Rodange-Longwy :

Une manifestation de solidarité internationale autour de la lutte de Longwy

La lutte que mènent depuis 6 mois les sidérurgistes et la population de Longwy contre les licenciements et le chômage reçoit un écho important dans tout le pays, mais aussi en Europe.

En témoignent les multiples délégations qui sont venues à Longwy, les invitations à tenir, des réunions de popularisation : en Belgique, en Allemagne, au Danemark...

Sans doute parce que la résolution, l'imagination apparues dans la lutte éveillent la sympathie. Mais aussi parce que les licenciements, l'intensification du travail concernent tous les sidérurgistes de ce pays.

Dans ces conditions, l'initiative des partis marxistes-léninistes des «Trois-Frontières» permettra de soutenir la lutte de Longwy et de concrétiser la solidarité des travailleurs des trois pays contre le chômage et la répression.

Symboliquement, elle démarrera de l'ex-usine d'Athus (Belgique) dans laquelle après les licenciements les promesses faites aux sidérurgistes ne sont pas réalisées. Puis elle passera à Rodange, (Luxembourg) où de nouveaux licenciements menacent à la MMRA. Puis elle s'écoulera en France, par Longlaville et Herserange entre les usines d'Usinor et de la Chiers.

Samedi à 14 heures aura lieu une prise de parole devant les sidérurgistes à la porte B d'Usinor-Senelle. Les travailleurs, les jeunes... de Longwy qui veulent participer à la marche peuvent s'y regrouper pour se rendre au départ d'Athus.

ATHUS (ex-usine MURA)	14 h 30
RODANGE	15 h 30
LONGLAVILLE	16 h 00
HERSERANGE	16 h 30
LONGWY-BAS	17 h 00

Prise de parole et dispersion.

La marche se déroulera à pied sur l'essentiel du trajet. Les voitures suivront tout au long.

Section de Longwy-Villerupt du Parti Communiste Révolutionnaire (ml)

Deux mois après la suspension de la section CFDT d'Usinor-Dunkerque

Assemblée générale des adhérents CFDT LA DEMOCRATIE BAFOUÉE

Le 30 mars, le syndicat Métaux de Dunkerque suspendait la section CFDT d'Usinor-Dunkerque. Cette suspension intervenait alors que, après Longwy et Denain, les sidérurgistes de Dunkerque entraient en lutte et devaient riposter à Etchégarray qui lock-outait sous prétexte d'une grève de secteur.

D'abord accusés d'avoir accordé des prêts à des militants CFDT, les «suspendus» remettaient vite les choses à leur place. Au cours de leur inter-

vention aux portes du congrès de Brest, ils ont montré comment le problème est en fait politique et que ce qui est en cause dans la suspension c'est le «recentrage». La suspension était prévue pour un mois. «délai pour préparer une AG des adhérents CFDT d'Usinor Dunkerque». Elle s'est déroulée les 29 et 30 mai. A son issue, la section suspendue donnait une conférence de presse.

De notre correspondant à DUNKERQUE

L'Assemblée générale annoncée vendredi pour le mardi et mercredi suivants par le syndicat de la métallurgie paraît après deux mois d'attente, très précipitée et les délais brefs.

«En dénonçant l'attitude du syndicat de la métallurgie dunkerquoise qui, en appelant à une assemblée générale le 29 mai, ne laisse pas le temps à une grande partie des adhérents de pouvoir y assister», la section suspendue estimait que «faire l'assemblée générale le mardi 29 à 17 h 30 et le mercredi 30 à 9 heures revient en fait à supprimer la possibilité de participation de l'équipe D qui commence son poste le mardi à 21 heures».

De plus, le syndicat métaux de Dunkerque a pris la décision, le 23 mai de «suspendre de toute responsabilité dans la CFDT» 12 militants, dont Claude Bernard, sous des prétextes soit de «malversation financière» soit de «complicité» ou bien encore de «conduite douteuse». Les suspendus n'ont donc pas eu le droit de se présenter à l'élection du nouveau conseil syndical d'Usinor qui devait être le but de l'assemblée générale. Tous les élus CFDT au comité d'établissement sont parmi les suspendus.

COMMENT ON FABRIQUE UNE «MAJORITE»

Pour l'élection du nouveau conseil, le syndicat présentait une liste de 20 personnes avec la mention : «Pour être valable au dépouillement le bulletin de la liste du syndicat doit comporter 20 maximum ou 16 minimum des 20 noms soumis au vote par le syndicat». Plus une liste supplémentaire de 27 noms (excepté ceux des 12 suspendus bien sûr) où 10 devaient être choisis. Le syndicat ayant délimité le nombre des membres du conseil à 30, la liste du syndicat était obligatoirement majoritaire (16 noms minimum devant être laissés).

L'assemblée générale ayant pour but de «faire la lumière», on aurait pu attendre un temps de parole équitable permettant aux deux parties de s'exprimer, mais «il est décidé d'accorder aux 12 suspendus un temps de parole qu'ils peuvent répartir sur une, deux ou trois... personnes pour un temps global de 15 minutes maximum». Malgré cette antidémocratie flagrante, les suspendus, dans un tract, appelaient à participer à cette assemblée générale : «Malgré toutes les ambiguïtés qui entourent cette assemblée

générale, nous y participerons mais nous tenons à dénoncer dès maintenant le caractère bureaucratique de sa préparation par le collectif et le syndicat CFDT de la métallurgie dunkerquoise. Les militants du conseil syndical suspendu appellent tous les adhérents à y participer s'ils veulent garder la CFDT telle qu'ils l'ont construite dans les luttes».

La section CFDT Usinor-Dunkerque suspendue

MARDI UNE CENTAINE D'ADHERENTS PARTICIPENT AU DEBAT

Le nouveau secrétaire général de la FGM, Granger, était présent avec un représentant de l'Union Nord-Métaux, un permanent régional et deux représentants du syndicat métaux de Dunkerque. Le statut de l'assemblée générale était précisé dès le début : pouvoir consultatif, seul le syndicat décide. Un service d'ordre très imposant barrait l'entrée à quiconque ne ressemblait pas aux critères du participant. Alors qu'un quart d'heure était laissé aux suspendus, le syndicat métaux disposait, lui d'un quart d'heure pour ses représentants

d'Usinor et d'une demi-heure pour chacun de trois représentants, national, régional et local.

Un premier vote a lieu sur le quitus à accorder au syndicat sur la préparation de l'assemblée générale et la demande de clarté financière. Mais les suspendus ont précisé que voter le quitus c'était aussi voter les suspensions. Finalement 51 adhérents se prononcèrent contre ce quitus et 29 pour.

Ce premier vote a été dépouillé en présence des suspendus. Mais devant le résultat désastreux pour le syndicat métaux, la décision est prise que les dépouillements suivants se fassent à l'Union locale sous la présence des suspendus*. Les adhérents qui prendront la parole nombreux pour défendre les suspendus se feront traiter d'«excités» par Granger et se feront rappeler que s'ils ne sont pas d'accord avec la démocratie dans la CFDT, ils n'ont qu'à la quitter... De même un adhérent qui voulait prendre des photos se fera dire : «Ou tu prends des photos et tu n'es plus considéré comme adhérent, et tu sors ou tu te considères comme adhérent et tu ne prends plus de photos ; si tu en prends quand même on te confisque ton appareil».

LES CONSEQUENCES DE L'ANTIDEMOCRATIE

L'AG de mercredi matin n'a réuni que 14 adhérents et s'est déroulée à peu près de la même façon que celle de la veille au soir. La composition du nouveau conseil ne sera connue que dans 48 heures mais la majorité de ce conseil était déjà acquise avant l'AG. En conclusion, les suspendus ont rappelé les graves conséquences de cette antidémocratie ; en effet un vaste mouvement de «déchirement de carte» s'est opéré dès la sortie et s'est poursuivi ensuite dans les secteurs. Ils ont rappelé la bataille qu'ils ont menée sur Usinor pour construire une CFDT de classe, démocratique et comment encore aujourd'hui, ils appellent les adhérents à reconstruire cette CFDT que d'autres s'acharnent à détruire.

* Notre correspondant est allé chercher à l'Union locale les résultats de ces votes, et toute déclaration du syndicat métaux de Dunkerque ou de l'union locale. Outre les injures proférées par un membre de la liste présentée par le syndicat envers *Le Quotidien du Peuple*, la réponse de l'union locale a été négative.

EGYPTE

Les responsables des associations d'étudiants égyptiens ont refusé de recevoir un délégué de l'Union des étudiants de l'Etat sioniste d'Israël, venu au Caire pour établir le dialogue à l'occasion de l'ouverture des frontières. Les étudiants égyptiens ont ainsi montré leur désapprobation de la politique de capitulation de Sadate.

YEMEN DU NORD

Soixante-dix pilotes et techniciens de Taïwan vont prendre en charge les chasseurs F-5 fournis au Yemen du Nord par les USA et financés par l'Arabie Saoudite. Rappelons que de très nombreux mercenaires cubains sont présents au Yemen du Sud. L'internationalisation accrue du conflit entre les deux Yemen est un obstacle aux tentatives de médiation et de règlement lancées par la Ligue arabe.